

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2453)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 1341

AMENDEMENT

présenté par

Mme Colin-Oesterlé, M. Lam, Mme Fruchon, Mme Gruet, Mme de Maistre, M. Hetzel,
M. Berrios, M. Ray et M. Benoit

ARTICLE 12

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« du médecin ».

les mots :

« des médecins du collège pluriprofessionnel mentionné à l'article L. 1111-12-4 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans un souci de conformité avec la mise en œuvre d'une véritable évaluation collégiale, les modifications ici présentées sont nécessaires.